



# ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

---

FICHE VARIABLE

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE,  
RESSOURCES ET CADRE DE VIE

**COLLÈGE DE PROSPECTIVE**  
CHANTIER INDUSTRIE



# SYSTÈME DE VARIABLES

Cette fiche s'inscrit dans un système global de variables.

Les variables faisant l'objet d'une fiche sont celles identifiées lors des premières tables rondes du chantier prospectif comme porteuses d'évolutions majeures ayant un impact direct ou indirect sur l'industrie.

Chaque fiche rassemble, sauf exception, la documentation permettant de comprendre l'évolution passée, présente et future d'une variable.

Elle expose les dynamiques d'évolution (tendances, ruptures...), et propose quelques évolutions possibles (micro-scénarios travaillés en atelier).

## 1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

Croissance économique mondiale  
Monnaie  
Europe, Brexit  
Production française  
Export  
Coûts de production  
Intervention de l'Etat  
Internationalisation  
Ressources (énergie, matières...)

## 2. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE

Servicialisation de l'industrie  
Modèles d'affaires  
Logistique et Supply Chain

## 3. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Sécurité industrielle  
Règlementations  
Changements climatiques

## 4. ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Capital humain  
Attractivité régionale  
Infrastructures  
Environnement institutionnel,  
économique, gouvernance  
locale  
Recherche et développement

## 5. ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Big Data  
Intelligence Artificielle  
Réalité augmentée  
Cobotique  
Fabrication additive  
Internet des objets  
Gestion de cycle de vie du  
produit

## 6. ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Imaginaire de l'industrie

Tendances de consommation



# TRAJECTOIRE DE LA VARIABLE

A toutes les échelles du territoire, la notion d'attractivité est perçue comme un vecteur de la compétitivité et de l'insertion dans une économie ouverte et mondialisée. Il s'agit d'un sujet qui prend toute sa place dans les politiques locales et qui justifie les choix d'investissements et de stratégies à l'échelle d'une ville, d'une agglomération, d'une région, d'un pays... Les thématiques qui s'y rapportent sont nombreuses et souvent interconnectées : tourisme, culture, appareil de formation, environnement, compétitivité des entreprises, organisation des systèmes productifs locaux...

L'attractivité d'un territoire peut globalement être définie comme **sa capacité à attirer et à retenir des activités nouvelles et des facteurs de production, c'est-à-dire des entreprises et leurs emplois, mais aussi des populations et leurs revenus, qu'il s'agisse de résidents permanents ou de touristes**<sup>1</sup>.

Deux types d'acteurs sont susceptibles d'être attirés par un territoire<sup>2</sup> :

- **les investisseurs** : les personnes physiques résidentes et les responsables ou équipes dirigeantes des organisations (entreprises, administrations, institutions du type association ou organisation non gouvernementale, etc.) qui investissent dans le territoire et y créent des emplois ;

- **les ménages et la population** : l'attraction d'un territoire sur les personnes physiques se traduit par une localisation résidentielle ou temporaire. Les analyses sur l'attractivité des territoires auprès de la population s'appuient très largement sur la notion d'économie de proximité, qui a été développée par différents économistes. L'hypothèse posée consiste à démontrer qu'une économie locale se développe aussi par la présence sur un territoire de personnes disposant de revenus qui ont été générés en dehors de ce territoire – par exemple, les résidents travaillant en dehors du territoire, les retraités, les touristes.

## Les différentes approches de l'attractivité territoriale

L'attractivité d'un territoire peut se définir comme sa capacité, sur une période donnée, à attirer et retenir diverses activités économiques et facteurs de production mobiles (entreprises, événements professionnels, entrepreneurs, capitaux, etc.). La notion d'attractivité territoriale apparaît de plus en plus souvent dans les prises de positions des élus

locaux et de leurs services de développement pour expliciter et justifier des choix d'investissements et d'accueil d'activités nouvelles visant à accentuer le développement d'une ville ou d'une agglomération. De ce fait, toute politique d'attractivité consiste à attirer les investissements à la fois exogènes et endogènes sur un territoire donné, dans l'objectif d'accroître le niveau de l'activité économique<sup>3</sup>.

Il existe différentes méthodes de mesure de l'attractivité (cf. annexe), mais quelle que soit l'approche adoptée, une multitude de critères d'attractivité supposés renforcer l'attractivité d'un territoire peuvent être cités (liste non exhaustive) :

- un bon réseau, l'interconnexion (multimodalité) de dessertes (routes, canaux, voies ferrées, métro, axes piétons, cyclistes...),
- le réseau numérique (réseau filaire), et services connexes,
- la main d'œuvre du territoire (main-d'œuvre qualifiée, ouvrière...),
- la sécurité des biens et des personnes,
- la stabilité d'un bon climat social,
- l'exposition géographique, le climat,
- les faibles risques climatiques,
- la proximité de ressources naturelles accessibles et de sources d'énergie,
- les aménités territoriales (qualité de vie),
- la fiscalité, les aides publiques,
- la proximité de marchés de consommation,
- l'écosystème local (coopérations locales, gouvernance...),
- le foncier, le prix des terrains disponibles,
- la présence et l'accessibilité de nombreux services : sociaux, médicaux, culturels, administratifs,
- une densité importante d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires de recherche...

D'autres critères affaiblissent en général l'attractivité d'un territoire :

- les coûts de la main-d'œuvre,
- l'insécurité,
- une géographie peu avantageuse, des risques climatiques élevés,
- l'existence d'un danger de crise ou de conflit, le manque de ressources (l'eau par exemple),
- une forte proportion de logements anciens ou insalubres,
- la dépendance des entreprises éloignées de leur centre de décision, situés à l'extérieur du territoire d'implantation...

<sup>1</sup> INSEE Pages de Profils, « Ressorts et enjeux de l'attractivité des territoires du Nord Pas de Calais »

<sup>2</sup> Hubert GERARDIN, « L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel »

<sup>3</sup> Mémoire Institut numérique : « L'attractivité territoriale : fondements théoriques et indicateurs d'analyses »

Concernant l'industrie, ces facteurs de localisation peuvent être appréhendés selon deux axes distincts :

- les besoins de l'établissement : les stratégies de localisation des industries lourdes ou de première transformation sont sensiblement différentes de celles des industries de haute technologie. Les premières auront besoin d'espace, et intégreront dans leur stratégie la limitation des coûts de transports... Les secondes s'attacheront à se situer à proximité d'une main d'œuvre qualifiée, des centres de recherches universitaires... ;

- l'échelle de localisation d'un projet : les approches macro (cf. annexe) sont davantage adaptées aux grands espaces

économiques (par exemple, l'UE ou l'Amérique Latine) tandis que les approches méso ou micro relèvent davantage de choix de pays ou de territoire ; les travaux de Stafford (1974), montrent le rôle des échelles. Il livre les résultats d'une enquête où il est demandé aux entrepreneurs de classer l'importance des facteurs de localisation selon différentes échelles. Il apparaît qu'au niveau national, le marché, la productivité du travail et le niveau des salaires sont les déterminants dans le choix du pays. En revanche, les contacts directs, la connaissance personnelle des lieux, les équipements locaux interviennent davantage au niveau local<sup>4</sup>.

## PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

### QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION PASSÉE DE LA VARIABLE ?

L'héritage industriel du 19<sup>ème</sup> siècle a laissé des marques sur les paysages en France. Jusqu'aux années 1960, l'industrie française reposait essentiellement sur des activités traditionnelles comme la sidérurgie, les cokeries, la métallurgie, les zingueries ou le textile. Une industrie lourde s'est développée, utilisatrice d'une importante main d'œuvre et localisée près des ressources énergétiques et minérales comme les bassins miniers du Nord-Pas-de-Calais (charbon), mais aussi là où existe une main d'œuvre abondante (ex : ouvrières du textile dans le Nord). Au 20<sup>ème</sup> siècle se sont développées de nouvelles industries à l'image de l'aéronautique, chimie, électricité (charbon), nucléaire (eau refroidissement).

En région Hauts-de-France, l'industrie s'est surtout développée à partir des facteurs d'attractivité suivants<sup>5</sup> :

- la proximité de grands centres de consommation et la présence de voies de communication,
- la proximité des matières premières (carrières, mines, briqueteries, lin, cimenteries) ou de matières nécessaires à la production (exemple : usine électrique de Long dans la Somme à partir des briques de tourbe),
- la proximité des débouchés ou bassins de consommation (corderies, chantiers navals, brasseries, conserveries, usines à gaz et usines électriques),
- la main d'œuvre disposant d'un savoir-faire (textile...),
- l'accessibilité offerte par les réseaux pour faire venir des matières premières et expédier des produits transformés ou des déchets (nucléaire ou encore sidérurgie) : exemple de la sidérurgie à Dunkerque qui tire profit de la façade maritime et des matières premières importées par bateau,
- les savoir-faire locaux importés par des réfugiés politiques : verre Murano / cuir...

- les volontés politiques (exemple des manufactures : Beauvais (tapisserie), Abbeville (textile), Creil (porcelaine), Saint-Gobain (verre), Lille (salpêtre), tabac (Lille, Vervins), Dunkerque (verre), Maubeuge (armes)...
- le foncier : espace suffisant / place disponible (dans les faubourgs par exemple ou les villages proches : blanchisseries (Boves, Amiens-quartier Saint-Maurice)),
- les contraintes liées aux nuisances et aux risques : dans les faubourgs, création des zones industrielles.

L'organisation spatiale de l'industrie est depuis le début de l'ère industrielle étroitement liée à la ville pour des raisons d'interpénétration des lieux de production et d'échange, pour un couplage de l'habitat et du travail. Les localisations, de différents types (concentrations usinières intra-urbaines, concentration usinière linéaire, par exemple accrochée à une vallée, un canal etc., des usines isolées en tissu urbain ou accolées aux villes...), relevaient généralement de trois types de choix (professeurs P. Bruyelle, B. Dezert, 1983) : « *des usines ou ateliers qui s'installent délibérément en ville auprès de la main d'œuvre, de la clientèle, des services [...], des usines qui recherchent des emplacements libres au plus près de la ville et sa main d'œuvre et qui sont ensuite rattrapées et englobées dans le tissu urbain, [...] ou l'industrie créatrice de ville, lorsque l'industrie crée en site vierge, induit de toutes pièces une ville ou un fragment de ville à ses côtés, à son service, élaborant des villes-usines très dépendantes.* »

Depuis plusieurs décennies, l'industrie est davantage dans une phase de désindustrialisation des villes, soit par défaillance ou délocalisation, soit par « exurbanisation » ou transferts de l'industrie en périphérie des villes (ZAC, zones industrielles...). Cette exurbanisation résulte de la vétusté des bâtiments, de règles d'urbanisme, de nuisances éventuelles (fumées, odeurs, sites à risques...), de raréfactions des terrains disponibles. Ce mouvement d'éloignement

<sup>4</sup>Source : <http://georepere.e-monsite.com/medias/files/chap..22.bis.facteurs.de.localisation.des.industries.pdf>

<sup>5</sup>Le travail de recensement des facteurs d'implantation de l'industrie régionale a été réalisé par l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France

s'est traduit par des regroupements d'entreprises sur des sites aménagés, plus ou moins spécialisés, en zones ou parcs d'activités. Ces parcs d'activités sont très diversifiés notamment en raison de leur taille (quelques ha à plus de 1000 ha), de leur promoteur (privé ou public : commune, intercommunale, Etat, etc), de leur statut financier (zone franche ou non) et surtout de leur localisation et des firmes accueillies. Ainsi, si la majorité des parcs est située en périphérie des villes, il en existe aussi dans les tissus urbains

(souvent sur des sites réutilisés), en milieu rural ainsi que dans les grands ports fluviaux et maritimes (parcs "industrialo-portuaires"). Cette distanciation spatiale de l'industrie et de la ville induit certains avantages (rénovation des quartiers, extension d'entreprises, effets de synergies...) mais génère d'autres problématiques : périurbanisation, augmentation des navettes domicile / travail, pertes de fiscalité pour les communes centrales, friches industrielles...

## PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

### QUELLES SONT LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE ?

Très fortement concentrée par le passé sur quelques régions spécialisées (Hauts-de-France, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes et Ile-de-France), l'industrie est répartie aujourd'hui en France de façon plus homogène, avec une façade ouest aujourd'hui bien dotée en industrie de pointe (Rennes, Nantes, Bordeaux...).

Les industries de haute technologie (informatique, électronique, télécommunications, aéronautique...), moins dépendantes des matières premières et de main d'œuvre abondante, se sont fortement développées près des métropoles, à proximité des grandes villes, des universités, de moyens de transports rapides (TGV, aéroports...), de services, de lieux de culture et de loisirs, de cadre de vie agréables... l'ensemble de ces critères pouvant contribuer à attirer et maintenir une main d'œuvre qualifiée. Les zones d'activités se sont diversifiées pour mieux répondre aux attentes des entreprises, avec l'objectif d'attirer des investisseurs : parcs scientifiques, parcs technologiques, parcs d'innovation...

La Région dispose de huit sites d'excellence, labellisés « parcs d'innovation Hauts-de-France ». Leur objectif consiste à dynamiser l'attractivité de la région et le travail de ces pôles d'excellence qui réunissent des activités de haute technologie et de services innovants.

[Parc d'Innovation Transalley](#), dans le Valenciennois, dédié aux transports et à la mobilité, [Parc d'Innovation Amiénois](#), sur les thématiques de l'e-santé, des nouveaux usages numériques, du stockage et de l'autonomie énergétique,

[Parc d'Innovation Blanchemaille by Euratechnologies](#), à Roubaix (59), dédié au commerce digital,

[Parc d'Innovation Eurasanté](#), dans le domaine de la nutrition-santé,

[Parc d'Innovation Euralimentaire](#), spécialisé dans le domaine de la filière alimentaire (produits, logistique),

[Parc d'Innovation des Rives de la Haute Deûle \(Euratechnologies\)](#), basé à Lille, sur l'innovation numérique (internet des objets, réalité augmentée, smart city),

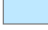



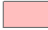

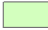







[Parc d'Innovation des Rives Créatives de l'Escaut \(Serre numérique\)](#), dans le Valenciennois, dédié à la filière images et l'expérience economy (réalité virtuelle, interactivité, serious game, création numérique, cinéma d'animation, jeu vidéo, design industriel),



[Parc d'Innovation Plaine Images](#), à Roubaix-Tourcoing, sur la thématique des industries créatives : audiovisuel, jeu, réalité augmentée et réalité virtuelle, design (serious game/e-learning, animation, marketing digital, événementiel...) et des technologies qui les complètent.

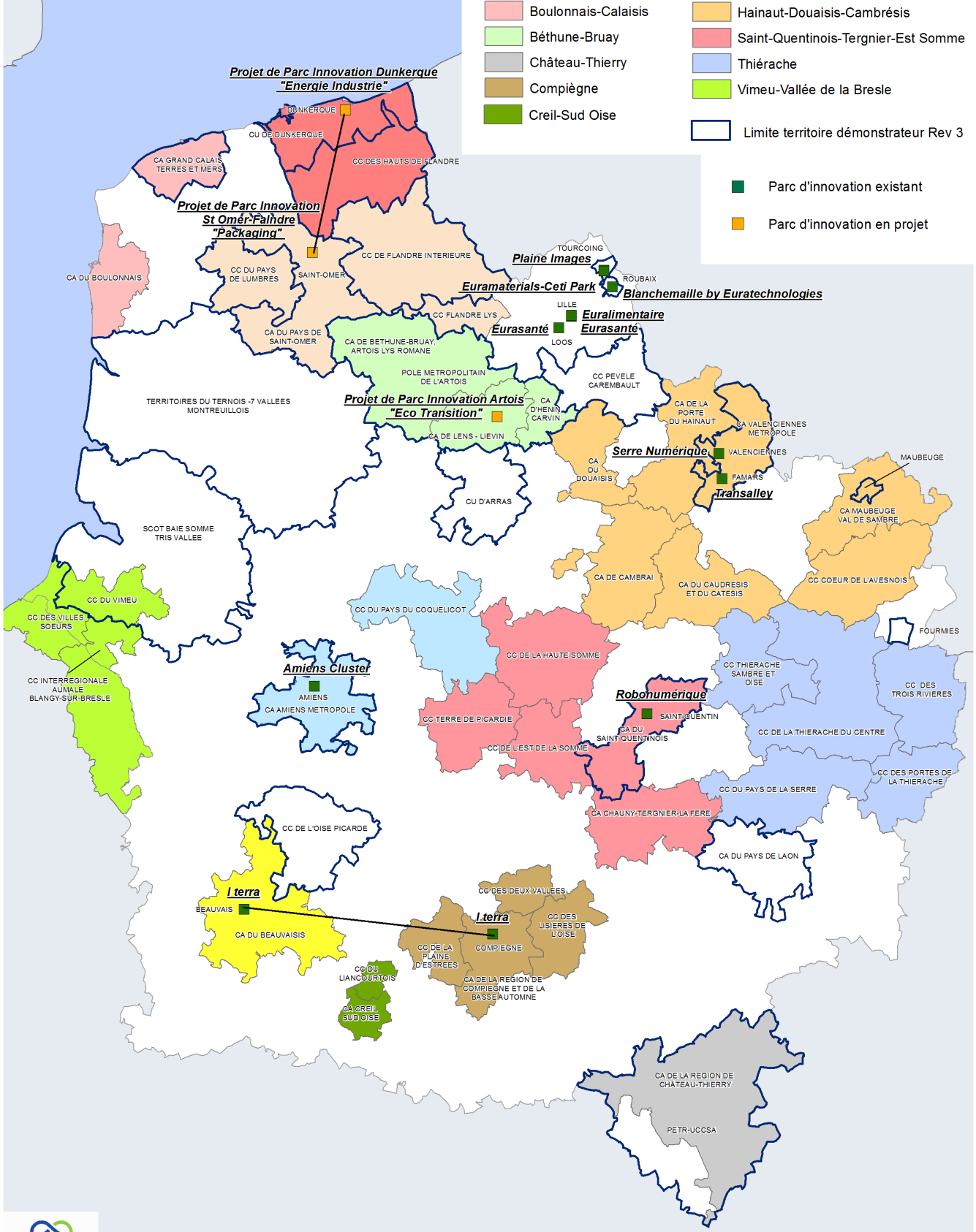
D'autres projets de parcs d'innovation sont à l'étude.

# Les parcs d'innovation, les territoires démonstrateurs (Rev 3) et les territoires d'industrie en Hauts-de-France

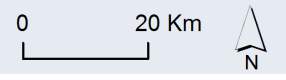
## Les 13 territoires d'industrie

- |   |                         |   |                                       |
|---|-------------------------|---|---------------------------------------|
|  | Amiens et Albert-Méault |  | Dunkerque                             |
|  | Beauvaisis              |  | Flandre-Saint-Omer                    |
|  | Boulonnais-Calais       |  | Hainaut-Douais-Cambrésis              |
|  | Béthune-Bruay           |  | Saint-Quentinois-Tergnier-Est Somme   |
|  | Château-Thierry         |  | Thiérache                             |
|  | Compiègne               |  | Vimeu-Vallée de la Bresle             |
|  | Creil-Sud Oise          |  | Limite territoire démonstrateur Rev 3 |

-  Parc d'innovation existant
-  Parc d'innovation en projet



Réalisation : Agence Hauts-de-France 2020-2040  
 Sources : IGN GeoFla, Région Hauts-de-France  
 Carte n°1945-1 le 04/06/2020

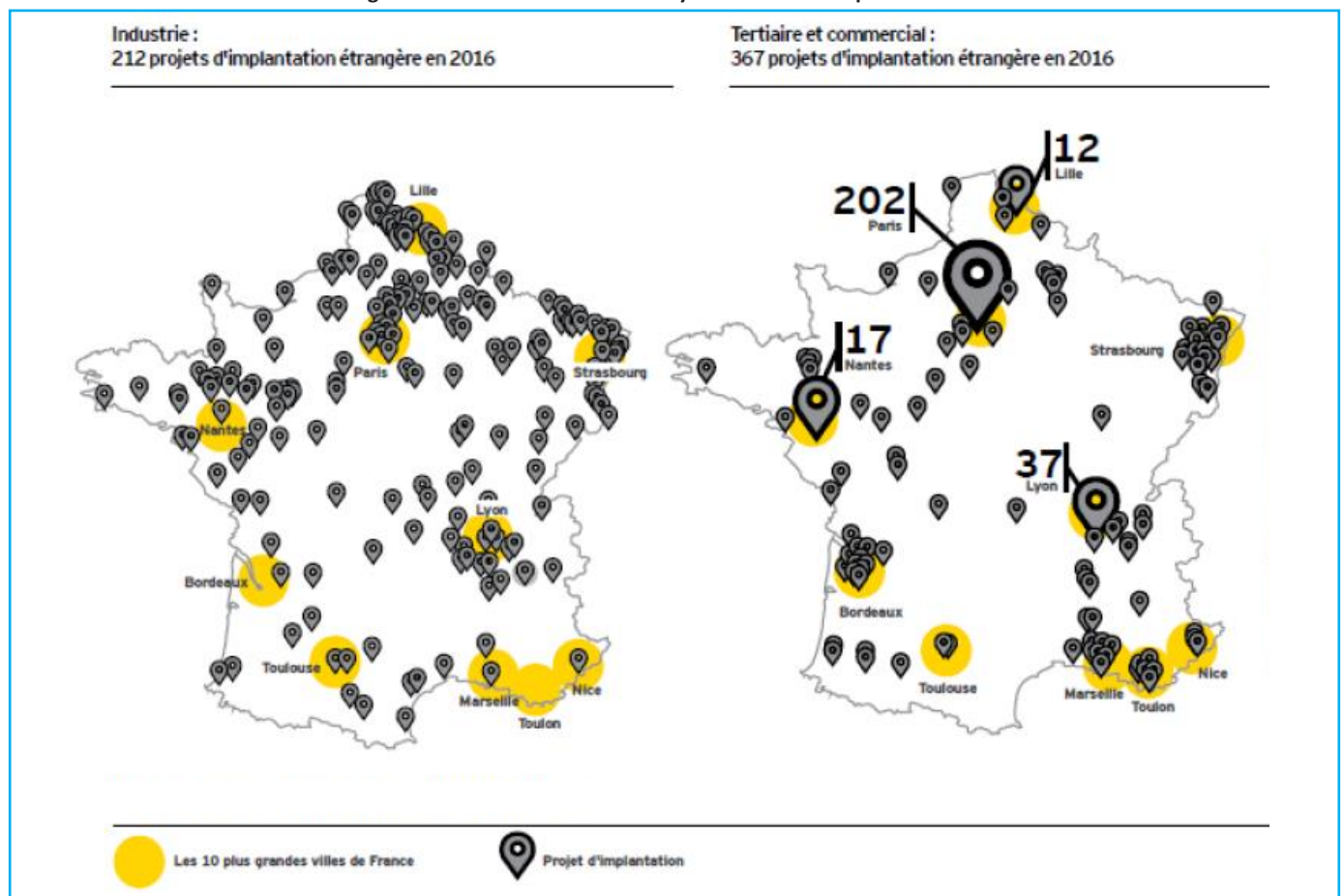


Les mutations de l'économie française et la tertiarisation de l'industrie ont entraîné l'apparition de technopoles, associant étroitement industries et services (Toulouse, Nancy-Brabois, Sophia Antipolis).

Mais les dynamiques de l'espace industriel français se jouent aussi à des échelles locales autres que les métropoles. D'après le baromètre de l'attractivité *Ernst and Young*, les projets d'implantation de l'industrie se répartissent spatialement beaucoup plus largement que les emplois du tertiaire (cf carte), avec une attractivité des villes moyennes ou des petits pôles, dont les surfaces foncières resteraient plus accessibles et la logistique (marchandises, hommes...) moins contraignante. L'observatoire Trendeo

évoque une possible complémentarité entre les métropoles et les villes moyennes spécialisées, parfois construites à partir d'activités industrielles aujourd'hui disparues ou transférées. Si cette attractivité des villes moyennes reste à confirmer à l'aune de la crise sanitaire, c'est dans le cadre d'une reconquête de territoires à l'identité industrielle que s'est mis en œuvre le dispositif « territoires d'industrie ». Ce dispositif est une démarche concertée Etat / Régions / Territoires / Industriels, visant à accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle et centrée sur les enjeux de recrutement et de formation, d'innovation, d'attractivité... Le dispositif est une réponse au souhait du gouvernement de renforcer l'accompagnement des projets locaux.

Figure 1 : Les villes associées au dynamisme et à la qualité de vie



## QUELLES SONT LES DYNAMIQUES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ?

Sur des approches globales (macro), certains organismes classent les pays ou les territoires en fonction d'indicateurs d'attractivité, par exemple en mesurant les investissements directs étrangers sur un territoire (exemple : les travaux de Business France ou le baromètre *Ernst and Young*).

Ces derniers, dans leurs dernières publications et pour la période précédant la crise sanitaire, indiquaient qu'en dépit d'un contexte économique et politique tendu en Europe (Brexit, essoufflement de la croissance européenne...), la France était fin 2019 pour la première fois à la première place du palmarès des pays européens les plus attractifs

avec 1 197 implantations et extensions projetées. Le pays se situait également au premier rang des destinations pour les investissements internationaux dans l'industrie. Si la crise amène à revoir les projets d'investissements, 65 % des projets ont été réalisés sur 2019 ou début 2020, tandis que 25 % sont reportés ou revisités, et 10 % annulés.

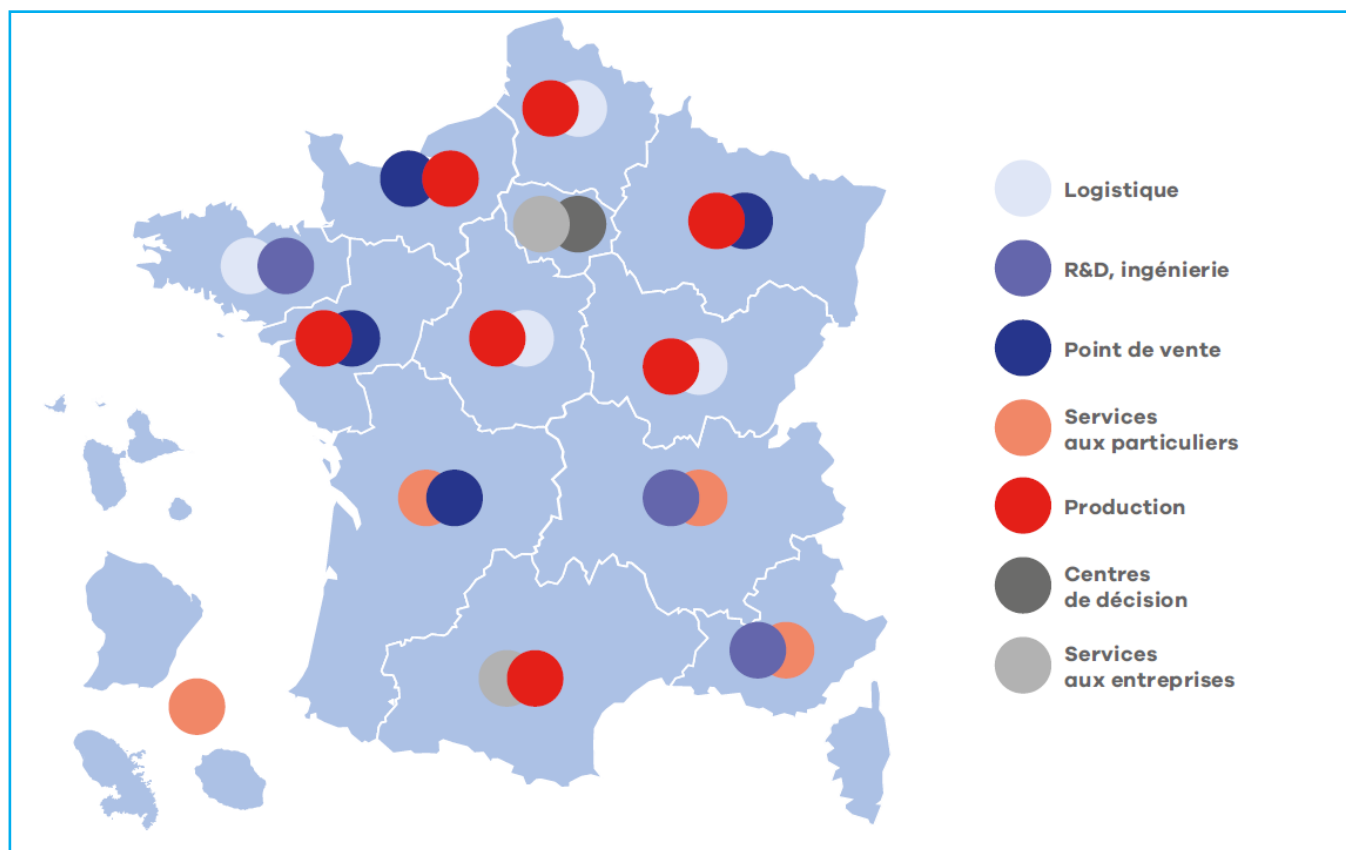
Tous secteurs confondus, les investissements se font principalement dans les villes de taille modeste. Bien que Paris attire une part conséquente des projets d'investissement sur la période 2014-2019 (19 % des projets), 41 % des investissements ont été réalisés dans des villes de moins de 20 000 habitants et 70 % dans des villes de moins de 200 000 habitants.

Le ratio d'attractivité régionale établi par Business France - qui correspond à la part des projets reçus par un terri-

toire rapportée à la part de cette région dans le PIB national français - , place la région des Hauts-de-France parmi celles bénéficiant d'un bon potentiel au même titre que les régions Bourgogne Franche-Comté, Occitanie, ou

Auvergne-Rhône- Alpes. Les projets d'investissements pour les activités de production apparaissent très spécifiques à la région, au même titre que la logistique, en relais des biens produits.

Figure 2 : Indice d'attractivité fonctionnelle par région en 2019



Source : Business France

Grille de lecture : au niveau de chaque région figurent les fonctions pour lesquelles elle bénéficie de la plus forte attractivité

D'autres analyses permettent d'approcher ou de mesurer l'attractivité régionale, à l'image de l'indice de positivité des territoires développé par l'Institut de l'Economie Positive. Les analyses<sup>6</sup> permettent de cumuler un ensemble d'indicateurs répartis entre cinq dimensions : l'environnement (économie circulaire, qualité de l'air...), la dynamique (innovation, capacité d'autofinancement...), l'inclusion (emploi, sécurité, insertion des jeunes...), le cadre de vie (mobilité durable, accès aux soins...) et la gouvernance (démocratie locale...).

Cet indice est un outil intéressant pour identifier les atouts du territoire, l'économie positive pouvant servir à orienter les actions à mener et à identifier le positionnement des territoires dans une chaîne de valeur progressive vers une « meilleure positivité ». Les Hauts-de-France obtiennent un score global jugé moyen mais la région se distingue néanmoins par un dynamisme économique qui pourrait encore s'accroître via les politiques élaborées autour de domaines d'activités stratégiques (stratégie recherche-innovation),

différenciant positivement la région d'autres territoires européens, et pouvant accentuer l'attractivité pour la création d'entreprise et l'innovation. En lien avec le stockage de l'énergie, on peut citer l'exemple du site de la Française de mécanique à Douvrin, qui va accueillir l'usine GigaFactory, issue d'une collaboration entre PSA et le groupe Saft (filiale de Total), qui fabriquera à partir de 2023 des batteries pour véhicules électriques. A terme, 2 000 emplois directs pourraient être créés. L'arrivée de ce site permettra également une requalification d'une partie du site existant (15 hectares de bâtiments sans usage et 30 hectares de terrains).

Au vu de la perception des entreprises industrielles régionales, les facteurs de l'écosystème jugés les plus structurants pour l'activité économique ont été analysés par le baromètre des entreprises en région. Les items d'infrastructures, de dynamique économique et de cadre de vie les plus souvent relevés comme étant des points forts pour l'écosystème des industriels sont les suivants :



INFRASTRUCTURES	DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE	CADRE DE VIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Très haut débit (48%)*</li> <li>● Présence de centres de formations professionnels (37%)</li> <li>● Infrastructures logistiques présentes (35%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Proximité d'un grand marché (63%)</li> <li>● Proximité de sous-traitants (39%)</li> <li>● Image entrepreneuriale de la région (37%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Positionnement géographique (56%)</li> <li>● Vie culturelle (46%)</li> <li>● Cadre de vie pour les cadres / le personnel (39%)</li> </ul>

Source : Baromètre régional des entreprises - Agence Hauts-de-France 2020-2040

\* Clé de lecture : 48% des industriels interrogés ont estimé que le THD était un point fort pour l'écosystème et le développement de l'entreprise

De façon générale, la promotion de la région Hauts-de-France est assurée par Nord France Invest, agence financée par la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale. Sur les territoires, les agences de développement économique ou agences de promotion de destination, soutenues par les collectivités territoriales, ont pour rôle de développer les entreprises et l'économie de leur territoire d'intervention. Ces agences « d'attractivité » se sont développées en lien avec les différentes réformes territoriales de décentralisation, dont la dernière, via la loi NOTRe (7 août 2015), confie aux Régions une responsabilité socle en matière de compétences de développement économique (élaboration du schéma de développement économique), et un renforcement des compétences du bloc communal en matière économique, la compétence en matière d'aides à l'immobilier étant attribuée aux EPCI à fiscalité propre.

Parmi les outils de valorisation du territoire, à l'image du marketing international (*Choose France, Welcome to France, French Tech, French Fab...*), le marketing territorial, utilisé de façon accrue par les élus locaux, regroupe l'ensemble des techniques qui valorisent collectivement les atouts d'une zone géographique donnée afin d'en favoriser le développement économique. Parmi l'un des effets délétères, la concurrence entre collectivités ou territoires est souvent mise en avant, notamment parmi les espaces les

plus ruraux qui peinent à attirer ou capter des habitants et des entreprises.

Au-delà du développement économique, il s'agit aussi de mettre en avant la qualité de vie d'un territoire. Le SRADDET des Hauts-de-France met en avant que les perceptions de la qualité de vie dépendent, entre autres, de la présence d'aménités naturelles, de la lutte contre la pollution et ses effets sur la santé, de la présence de services de qualité pour la formation, la culture, les activités récréatives. À tel point que des indicateurs complémentaires au PIB se développent pour mesurer le développement non plus uniquement à l'aune de la croissance économique mais également du bien-être et de la santé sociale des populations. C'est l'objet de l'indicateur de développement humain (IDH-4), qui croise les dimensions "niveau de vie", "santé" et "éducation". Il présente ainsi une vision synthétique de l'aspect multidimensionnel du développement sur un territoire. L'IDH est de plus en plus utilisé par les collectivités territoriales, pour comprendre les enjeux de développement et adapter les politiques publiques, répondant ainsi au plus près aux besoins des territoires et de leurs habitants. La déclinaison régionale de l'IDH classe les Hauts-de-France au dernier rang des régions de France métropolitaine. Le calcul de l'IDH-4 à l'échelle communale fait néanmoins apparaître de fortes disparités sur un même territoire.



# PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

## QUELLES SONT LES INFLEXIONS ET RUPTURES QUI POURRAIENT MODIFIER LES DYNAMIQUES EN COURS ?

### **Une économie régionale qui attire des investissements étrangers mais qui est sensible à la conjoncture**

La crise de la Covid-19 a des impacts sur le niveau des investissements étrangers en France, et ceux-ci seront à l'avenir très fortement conditionnés aux mesures de soutien économique (plans de relance national, régional...). Certains territoires - très dépendants des investissements étrangers - peuvent être impactés par ce recul. La région est largement insérée dans l'internationalisation des échanges. Sa position en frange de deux villes-monde, Londres et Paris, et notamment les liens quotidiens entretenus avec l'Île-de-France, la place au cœur de ce système. L'économie régionale a ainsi profité de l'ouverture des frontières, elle attire des investissements étrangers, une grande part de son activité s'insère dans des flux d'import - export et elle compte de nombreux groupes internationaux. Toutefois, cette ouverture la rend également vulnérable aux évolutions de la conjoncture.

La crise Covid-19 a ainsi fragilisé les entreprises françaises, y compris sur des secteurs dits stratégiques (défense...). Si la plupart des Investissements directs étrangers (IDE) sont des opportunités, la volatilité des marchés financiers et le recul des valorisations de certaines sociétés les rendent vulnérables à d'éventuelles opérations. Pour s'en prémunir, le gouvernement a mis en place des procédures de contrôle renforcées des investissements étrangers.

### **Un potentiel regain des villes moyennes pour les activités de production**

Plus qu'un débat urbain / rural, l'attractivité des villes moyennes et son lien à la production doit être réinterrogé en articulant l'approche économique à une approche sociétale. Au moment où la crise sanitaire s'installe dans la durée, et avec la mise en place du télétravail, de tiers lieux...

les actifs des grandes agglomérations pourraient aspirer à un cadre de vie moins urbain au profit de villes plus petites, mais plus « vivables », offrant une main d'œuvre qualifiée aux industries locales ou à celles souhaitant s'implanter. Les actions en faveur de la redynamisation des villes moyennes ou intermédiaires (programme national « Action cœur de ville ») et le plan régional « centres-villes centres-bourgs » ainsi que le programme du gouvernement « Petites villes de demain » pour les centres-bourg de l'espace rural peuvent être des catalyseurs de cette attractivité.

### **Des appuis des pouvoirs publics pour réindustrialiser tout en maîtrisant les ressources foncières**

Si les questions liées au développement industriel ont longtemps concerné les coûts de production spécifiques à la France, elles se focalisent désormais de plus en plus sur le foncier et sa disponibilité c'est-à-dire, la possibilité pour une industrie de démarrer dans un délai maîtrisé une activité tout en étant en règle vis-à-vis des normes réglementaires, environnementales ou urbanistiques. En effet, la baisse des impôts de production introduite par le plan de relance devrait redonner de la compétitivité à l'industrie française. Il reste toutefois à permettre les conditions d'une production de foncier maîtrisable, à moyen terme tout en maintenant le respect des objectifs de transition énergétique et de respect de l'environnement.

La réponse française réside aujourd'hui dans l'appel à propositions « sites clés en main » qui entre actuellement dans une deuxième vague de labellisation (78 sites "clés en main" ont été dévoilés en juillet 2020). Cet appel à propositions a pour objectif d'identifier des sites industriels clés en main, propices à l'installation, dans des délais fiables et maîtrisés, de nouvelles activités industrielles. Il s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour l'accélération des implantations industrielles et du programme Territoires d'industrie. Les sites industriels clés en main visent à anticiper au maximum les procédures et études environnementales afin de faciliter et accélérer l'installation de nouvelles implantations industrielles. En pratique, le présent appel cible des sites permettant la délivrance du permis de construire en moins de 5 mois et l'obtention d'une autorisation environnementale dans un délai de 9 à 10 mois.

### 15 sites « clés en main » sont concernés en région Hauts-de-France

- Grand port maritime de Dunkerque	- Novaparc	- Zone d'activités du Bis de Plaisance de Venette
- Pôle d'activité Haute-Picardie	- Actiparc	- Parc Henry Potez
- Parc du Plateau	- Aéroport de Picardie	- Parc d'activités Hordain Hainaut
- Parc des industries Artois Flandres	- Parc d'activités de la Vallée de l'Escaut 2	- Parc d'activités du Val de Calvigny – Iwuy Ouest
	- Parc d'activités du Pays des Géants	- La Marlière

Par ailleurs, la disponibilité de foncier peut se poser pour des investissements nécessitant l'implantation de grands sites. Les règles définies dans le SRADDET en région Hauts-de-France, adopté en 2020, indiquent que les territoires

doivent privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine. Ceci peut-être une opportunité pour la reconquête de friches, la réhabilitation des tissus anciens, la reconstruction-démolition de certains espaces.



© Région Hauts-de-France

# MICRO-SCÉNARIOS

Elaborés en atelier, ces scénarios proposent un contenu de l'évolution possible de la variable étudiée, articulés à partir de trois hypothèses :

- **une hypothèse basse** (quelle évolution de la variable défavoriserait l'industrie régionale),
- **une hypothèse haute** (quelle évolution de la variable favoriserait l'industrie régionale),
- ainsi qu'un scénario s'inscrivant davantage dans une forme de continuité (**hypothèse tendancielle**).

## UN REGAIN PRODUCTIF DES VILLES MOYENNES

Dans un contexte de rebond de croissance économique, la crise sanitaire de la covid-19 a donné un élan aux villes moyennes avec l'arrivée d'une population en recherche d'aménités : espace, cadre et qualité de vie, transports facilités... L'industrie régionale, de concert avec les acteurs publics et privés, se mobilise pour capter, attirer et retenir des salariés qu'elle souhaite toujours plus qualifiés. Les mobilités des salariés sont observées, afin de rendre les trajets soutenables au regard des évolutions des comportements de mobilités (télétravail, moindre utilisation de véhicule personnel, etc.). La loi d'orientation des mobilités « LOM » impose d'associer les employeurs aux choix qui seront faits à l'échelle de futurs bassins de mobilité. C'est une opportunité pour faciliter progressivement l'accès aux zones d'emplois, en développant les pratiques alternatives (covoiturage), en équipant les sites (bornes de recharge, parcs vélo) ou en positionnant des tiers lieux. Par ailleurs, la Région continue d'investir sur le long terme en agissant sur les économies bas carbone (accélération du programme REV 3). Elle met aussi en place un appui important pour sensibiliser et former aux nouvelles compétences et faire progresser le niveau de formation de la population. Les marqueurs IDH (niveau de vie, santé, éducation, qualité de vie) se renforcent et permettent de développer l'attractivité régionale auprès des investisseurs.

## UNE INDUSTRIE PEU DYNAMIQUE QUI DESERT L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

La croissance tarde à revenir pour certains biens de consommation. L'emploi industriel en région a connu de fortes transformations : disparitions de certains métiers, difficultés de recrutements dans d'autres, précarisation forte dans certains territoires. Cela ne contribue pas à une reprise aussi dynamique qu'espérée, et ne favorise pas la transformation du modèle productif vers un modèle plus innovant, plus durable, plus social. Cette industrie qui évolue peu, ne permet pas de redynamiser son image, ni celle de la région. La région peine à capter les populations soucieuses de quitter les grandes agglomérations françaises pour gagner en qualité de vie, les investisseurs se tournent davantage vers les régions qui enregistrent les soldes migratoires les plus élevés.

## UN TARISSEMENT DES RESSOURCES PUBLIQUES AU DÉTRIMENT DES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES

La crise économique engendrée par la covid-19 laisse des traces durables sur l'industrie régionale : fermeture de sites, licenciements, difficultés financières... Dans ce contexte, les ressources publiques s'assèchent également, ce qui ne permet pas d'investir dans la modernisation des infrastructures régionales : dessertes, réseau numérique... Les aménagements visant à améliorer les aménités territoriales sont limités. Les écosystèmes locaux et régionaux fonctionnent mal, dans un climat de défiance. Les territoires entre eux peinent à travailler de concert. Les objectifs d'aménagement et de développement promus par le SRADDET sont insuffisamment pris en compte dans les actions mises en œuvre localement, ce qui ne renforce pas l'attractivité du territoire. Les investisseurs, les activités de R&D choisissent de s'implanter ou de se développer dans d'autres régions, les étudiants les mieux formés quittent la région, qui elle-même peine à attirer des actifs.

# ANNEXE

## Les différentes méthodes de mesure de l'attractivité du territoire

Il existe différentes approches pour tenter de mesurer le niveau d'attractivité d'un territoire, résumées dans le tableau ci-après :

Type de mesure de l'attractivité du territoire (travaux de Fabrice HATEM - Business France)

Approches	Travaux
MACRO, par les indicateurs globaux (théorie du commerce international : Nouvelle Economie Géographique)	<p>Visé à identifier les déterminants globaux expliquant la plus ou moins bonne attractivité « moyenne » du territoire.</p> <p><u>Catégories de travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>approches économétriques</b> : prenant comme variable expliquée les investissements étrangers et comme variables explicatives les taux de salaire, le PIB etc.</li> <li>- <b>approches par enquêtes d'opinion auprès des investisseurs</b> : ces derniers classent leurs critères de localisation et la position relative des différents territoires d'accueil potentiels par rapport aux critères prédéfinis. En dépit de la multiplicité des travaux, ces derniers mettent généralement en convergence l'existence de facteur de localisation clés (ex : proximité du marché, existence de ressources rares, main d'œuvre disponible...)</li> <li>- <b>baromètres de l'attractivité ou de la compétitivité</b> : à partir de la collecte d'un nombre élevé d'indicateurs comparatifs permettant de comparer un territoire à ses concurrents.</li> </ul>
MESO, par les effets d'agglomérations et de clusters (renvoie aux travaux de Marshall sur l'atmosphère industrielle)	<p>Visé à comprendre pourquoi une catégorie spécifique d'activités est davantage attirée par une zone particulière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travaux de l'école dite de la « nouvelle économie géographique » (NEG)</b> : ils formalisent les comportements de localisation des agents économiques</li> <li>- <b>Approches en termes de « clusters » développés (« économie industrielle »)</b> : ces analyses insistent sur l'importance des synergies potentiellement existantes entre des activités complémentaires réunies en un même lieu : labo, centre de formation, entreprises, sous-traitants et fournisseurs... Selon cette vision, le renforcement de ces pôles de compétences locaux passe par l'intensification de la coopération entre les différents acteurs ; réseau d'entreprises, Partenariat Public Privé (PPP) etc.</li> </ul>
L'approche en termes d'image	Analyse de la manière dont un territoire peut accroître son attractivité en créant un effet d'image dans l'esprit du décideur. Approche complémentaire de la précédente (nécessité d'une réalité industrielle et technologique)
MICRO, par les comparaisons de rentabilité selon les sites	Il s'agit de déterminer le meilleur site de localisation possible pour un projet particulier. Aux approches issues de la théorie économique se substituent alors des techniques inspirées de l'analyse financière (business plan etc.)
Approche par les processus de décision	Variante de l'approche micro. Analyse du processus à travers duquel un investisseur choisit le site sur lequel il localisera son projet.

# RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

- Agence Hauts-de-France 2020-2040, Collection Repères, N°10, 2018 : « Indice de Développement Humain, disparités territoriales en Hauts-de-France »
- Liens vers les ressources de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France
- Ministère de l'économie, de la relance et de la finance, juillet 2020: « Pack rebond à destination des territoires d'industrie »
- Club marketing territorial, novembre 2020 : « L'attractivité des villes moyennes et territoires ruraux »
- INSEE, Blog, août 2020 : « Quitter Paris pour la campagne... un rêve de citoyen mais pas (encore ?) une réalité statistique »
- Europan : « Un port dans la ville, la ville dans le port »
- Persée, Pierre BRUYELLE, Bernard DEZERT, 1983 : « Les relations entre la ville et l'industrie : formes anciennes et formes nouvelles »
- Banque des territoires, octobre 2017 : « L'industrie n'a pas abandonné les villes moyennes »
- Banque des territoires, novembre 2020 : « Relocalisations, faire des villes moyennes le réceptacle de nouvelles usines »
- France Stratégie, novembre 2020 : « Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe »



Date de publication : février 2021

Rédaction : Karen Maloingne - Ahlam Benlemselmi  
Christophe Meulemans - Sylvie Delbart  
Contact : [collegedeprospective@hautsdefrance.fr](mailto:collegedeprospective@hautsdefrance.fr)

Retrouvez l'actualité et les publications du collège sur le site de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040  
<https://2040.hautsdefrance.fr>

Photo page de couverture : © Région Hauts-de-France